

TRANSFORMATIONS DU MARCHE DU TRAVAIL ET REFORMES DES RETRAITES : LES EFFETS DE LA REFORME DE 2003 SUR LES REVENUS DES PLUS DE 55 ANS

Projet de communication présenté par

Samia BENALLAH*

La réforme des retraites adoptée en août 2003 vise à maintenir l'équilibre financier du système de retraite dans un contexte d'évolutions démographiques importantes en cours et à venir. Le législateur a privilégié un mode d'ajustement : le durcissement des conditions d'ouverture d'une retraite à taux plein (ou sans décote) à travers l'allongement de la durée d'assurance requise pour les salariés des secteurs privé et public. Cette durée devrait atteindre 41 ans en 2012 puis augmenter régulièrement de manière à stabiliser le ratio durée de retraite sur durée de cotisation. Cette réforme repose de façon implicite sur l'existence d'un cycle de vie ternaire qui suppose une transition directe de l'emploi à la retraite au moment où les individus le choisissent. Les transformations de ce cycle et particulièrement les modifications des voies de passage de l'activité à la retraite remettent en cause l'efficacité de cette réforme.

Nos travaux examinent les effets de la réforme de 2003 sur le niveau des revenus des plus de 55 ans, en fonction de différents scénarios de fin de carrière : un scénario de référence de poursuite d'activité et des scénarios plus « gris » avec des passages par des dispositifs d'indemnisation du chômage, de préretraite FNE ou CATS.

Les estimations sont effectuées à partir d'une méthode de simulation sur cas-types¹. Cette méthode permet de prendre en compte : des profils de carrière salariale différents (« ouvrier », « cadre moyen », « cadre supérieur ») ; la montée en charge progressive de la réforme à travers l'impact différencié sur des générations successives de futurs retraités (1950, 1960, 1970, 1980) ; les transformations du cycle de vie passées et en cours (augmentation de l'âge d'entrée sur le marché du travail) ; les spécificités institutionnelles propres aux dispositifs de préretraite et de chômage des plus de 55 ans (validation des périodes non travaillées, possibilité de prolongation des périodes d'indemnisation après 60 ans, etc.) ; l'âge d'entrée dans ces dispositifs.

Cette analyse empirique permet enfin de tirer des enseignements en matière de politique publique.

* Allocataire de recherche, Centre d'Economie de l'Université Paris-Nord, Université Paris XIII, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse, samia.benallah@wanadoo.fr.

¹ Ce travail, réalisé en collaboration avec Gérard Cornilleau et Henri Sterdyniak, est le prolongement de premiers travaux sur l'impact des réformes sur le montant des retraites dans le cas de carrières professionnelles complètes. Voir Benallah Samia, Concialdi Pierre, Husson Michel et Math Antoine (2004), « Retraites : les scénarios de la réforme », *Revue de l'IRE* n°44, 2004/1.